

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 930

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trop compliqué

Le réformisme dérange.

Qui s'en réclame s'expose à un double risque: celui de la routine, l'insertion dans la réalité aboutissant à l'enlèvement, celui de l'échec par erreur d'appréciation, manque de sérieux, entêtement des faits.

Conservateurs et «révolutionnaires» (avec guillemets) le honnissent. Efficace, il prouverait, pas à pas, le mouvement.

Aujourd'hui, pourtant, il ne fait plus les gros titres des affrontements idéologiques. La gauche extrême a cessé de débusquer les traîtres à la cause du peuple. Et les immobilistes, faute de cibles, ne tirent plus sur tout ce qui bouge. Si le réformisme n'est plus dénoncé, il y a en revanche plus que jamais accord pour le rendre inopérant.

Deux exemples.

Le statut du sol est, à la veille de la votation sur l'initiative Ville-Campagne, sujet d'actualité. Or cet immense débat a lieu sans que nous ayons à disposition des statistiques sur la propriété foncière. Quoique toute vente se fasse par l'intermédiaire d'un «officier public», le notaire, et qu'elle aboutisse à une inscription au Registre foncier, ne sont connus en Suisse ni le prix des transactions, ni la répartition de la propriété foncière. Ce ne serait certes pas une surcharge bureaucratique que de réunir ces données et les publier. Mais elles sont la base indispensable d'une action réformatrice. D'où les résistances. Trop

compliqué, décrète-t-on, et aucune volonté politique n'est là pour les exiger.

Autre exemple. La gestion des fonds du second pilier est un énorme enjeu économique. Plusieurs syndicalistes, et récemment l'ARPIP, se préoccupent de coordonner la politique des représentants des salariés et des employés. Mais qui sont-ils? Comment les atteindre?

A fin 1986, l'Office fédéral des assurances sociales avait reconnu 4000 institutions de prévoyance. On pourrait donc imaginer que le registre des administrateurs, y compris les délégués du personnel, est tenu à jour. Diable, il y va de la gestion de plus de 200 milliards. On pourrait croire que la liste de ces responsables peut être consultée à la manière dont on connaît le conseil d'administration de n'importe quelle SA, même anodine. Pourtant l'établissement du répertoire à l'échelle suisse des représentants des salariés est jugé une tâche impossible, ou tellement compliquée! Mais sans de telles données, comment engager une action réformatrice? D'où la fuite dans les idées qui n'ont pas besoin de s'encombrer de tout un matériel de documentation et de preuve.

Dans un petit groupe d'études, nous parlions donc deuxième pilier et AVS. Visiblement découragé par les complications du second pilier, un participant annonça le lancement prochain d'une initiative pour financer l'AVS. C'était une idée qu'avait mise en circulation Peter Tschopp et qui, ne coûtant rien à son auteur, avait été reprise par les médias qui aiment ce qui mousse. La proposition était de financer l'AVS par une taxe sur les pollueurs. A peine énoncée, j'essayais d'imaginer la portée concrète de l'«idée». Taxe sur l'énergie? sur le carburant? sur les déchets? Puis je me suis dit, très vite, que la réponse à ces questions «compliquées» n'était pas nécessaire pour rédiger une initiative populaire. Car la rédaction peut être aussi simple que l'idée: «La Confédération prélèvera sur tous les

(suite en page 2)

Logique patronale

(ag) Pour combattre les 40 heures, l'argumentation patronale souligne qu'en Suisse les coûts salariaux sont élevés. Mais, combattant l'initiative Ville-Campagne, les mêmes milieux oublient de dire que nous vivons sur le sol le plus cher du monde, et que c'est un des facteurs qui entraîne des coûts salariaux élevés.